

Du fait de sa position géographique et des milieux présents, l'étang des Grandes Îles (parfois appelé à tort « étang Pacific ») et ses alentours concentrent plusieurs enjeux naturalistes, et notamment ornithologiques. La renaturation écologique réalisée par le SYMBHI dans le cadre des mesures compensatoires ont renforcé l'attractivité de ce site. Les enjeux de conservation et de valorisation portent en particulier sur les oiseaux : guêpier d'Europe, petit gravelot, ardéidés, migrants...

Maintenant intégré dans l'Espace naturel sensible du bois de la Bâtie et des milieux rivulaires associés, l'étang des Grandes Îles est géré par le Département, l'ONF et la LPO Isère. La gestion a pour objectif de maintenir et de développer les enjeux environnementaux identifiés, tout en intégrant les mesures compensatoires issues des travaux du SYMBHI sur l'Isère amont.

La renaturation de l'étang des Grandes Îles est l'objectif principal de la gestion. Elle se base sur :

- l'entretien de la végétation plantée par le SYMBHI afin de pérenniser les mesures compensatoires et leurs rôles pour la biodiversité,
- le suivi des niveaux d'eau pour s'assurer que les aménagements des mares et des berges sont fonctionnels,
- la réalisation d'aménagements spécifiques pour la faune indicatrice afin de pérenniser les populations.

L'ouverture du site au public est un enjeu important de conservation du fait de la proximité de la métropole de Grenoble. Pour cela, une gestion de la fréquentation nécessite plusieurs actions :

- la gestion de l'entrée du site, et notamment de la circulation routière et le stationnement en intégrant la parcelle boisée communale à l'ENS afin de faciliter l'accès au site et de pouvoir gérer un espace boisé plutôt ouvert rare en Grésivaudan,
- la création d'un observatoire pour permettre l'observation des oiseaux en limitant le plus possible le dérangement de leur reproduction ou de leur repos migratoire,
- à terme, la faisabilité de la connexion avec la boucle du Bois Français, pour éviter des circulations de voitures et pour valoriser l'ensemble de l'ENS et ses différentes activités.

**Actuellement, le site de l'étang des Grandes Îles est fermé au public (renaturation en cours et aucun aménagement d'accueil n'existe).** Son ouverture est prévue au cours de l'année 2018.

---

Jouxtant l'étang des Grandes Îles, le site d'exploitation de granulats SOCAFI est en activité. Il s'agit d'un site industriel, privé, dont l'accès n'est pas autorisé.

La LPO Isère bénéficie d'une autorisation avec conditions suite à une convention signée entre les deux structures. Cette autorisation est restrictive : elle est nominative, à certaines heures et pour certaines missions bien précises (aménagements pour les guêpiers, surveillance du site...).

**La carrière SOCAFI est donc un site privé, industriel dont l'accès, quels que soient le jour et l'heure, n'est pas autorisé au public. Les clôtures et panneaux sont suffisamment explicites.**

---

**Ainsi, dans le respect des animaux présents, des propriétés privées et des chantiers en cours, la LPO Isère vous demande explicitement de respecter les accès et cheminements actuellement autorisés pour cette année 2017, figurés dans le plan ci-après.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Rémi Fonters à la LPO Isère :  
conservation.isere@lpo.fr / 04 76 51 78 69



 Secteur interdit d'accès

 Piste/route interdites d'accès  
(même à pied)  
24h/24 et 7j/7

 Chemin/piste/route interdits aux  
véhicules à moteur  
24h/24 et 7j/7

 Chemin/piste/route autorisés

 Points de vue autorisés



*Limite à ne pas franchir, que la barrière soit levée ou non  
(propriété privée – carrière en activité). © J.-F. Siegel*

**Attention** : des contrôles par des services assermentés (police municipale, gendarmerie, ONF, certains agents du Département), ayant donc la possibilité de verbaliser, vont être intensifiés pour faire respecter la fréquentation et la circulation.